

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre des membres en exercice : 22 Nombre de membres présents : 14 Nombre de vote par procuration : 0 Nombre de votants : 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Date de convocation : 10 novembre 2020

Le 10 décembre 2020 à 16h30 heures, le quorum étant atteint, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-François Galliard.

### Membres ayant voix délibérative

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Annie Bel, Dominique Gombert, Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Jean-Marc Calvet, Eric Cantournet, Michel Causse, Jean-Louis Denoit suppléant de Monsieur Orcibal, Jean-François Galliard, François Marty.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Martine Bachelet, Corinne Compan, Emilie Gral et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Jean-Sébastien Orcibal.

#### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, médecin-chef, Annick Audiffrey, Fabienne Grégoire et Messieurs Jean-Luc Auguste, Franck Bony suppléant de Monsieur Valat, Emmanuel Causse, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Florian Souyris directeur départemental.

Membres absents ou excusés : Monsieur Stéphane Valat.

Membre de droit : Madame Valérie Michel-Moreaux, préfète de l'Aveyron.

<u>Membre assistant de droit</u>: Madame Hélène Fougassies, payeur départemental par intérim.

## 1 – DÉCISION MODIFICATIVE Nº 3 - 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-29, L 1612-11 et L 1612-20.

Vu le rapport n° 2.

Considérant que conformément aux dispositions des articles précités du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires relatives à l'administration du service départemental d'incendie et de secours et qu'il lui appartient notamment de se prononcer sur les modifications apportées, en cours d'année, au budget du SDIS.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la décision modificative n° 2-2020, détaillée ci-dessous et qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- en fonctionnement à 82 955,39 €
- en investissement à 7 344,88 €

## En section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Article	Libellé	Montant	Motivations
011	60622	Carburants	6 287,00 €	Prélèvements sur les crédits délégués des CIS d'un montant total de 7 344,88 € pour l'achat par certains centres de divers petits matériels, imputable sur la section d'investissement.  Inscription en dépenses des frais engagés lors des renforts extra-départementaux 2020 pour un montant total de 82 955,39 €.
	60623	Alimentation	1 356,00 €	
	6064	Fournitures administratives	-2 244,88 €	
	6068	Autres matières et fournitures	6 721,80 €	
	61551	Matériel roulant	539,99 €	
	61558	Autres biens mobiliers	-2 000,00 €	
	61828	Autres	-900,00 €	
	6232	Fêtes et cérémonies	-1 400,00 €	
	6251	Voyages, déplacements et missions	498,78 €	
	6261	Frais d'affranchissement	-800,00 €	
	627	Services bancaires et assimilés	-157,16 €	
012	64141	Vacations versées aux sapeurs pompiers volontaires	67 551,82 €	
66	66112	Intérêts – Rattachements des ICNE	157,16€	Ajustement nécessaire du fait des nouveaux emprunts contractés en 2020.
023	023	Virement à la section d'investissement	7 344,88 €	Virement à la section d'investissement.
		Total	82 955,39 €	

Recettes

Chapitre	Article	Libellé	Montant	Motivations
70	70878	Remboursements de frais par des tiers	82 955,39 €	Inscription en recettes du remboursement des frais engagés lors des renforts extra- départementaux 2020.
		Total	82 955,39 €	

## En section d'investissement

# Dépenses et recettes non individualisées en chapitres de programmes d'investissement

Dépenses

Chapitre	Article	Libellé	Montant	Motivations
20	2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	-15 000,00 €	Affectation en investissement des prélèvements effectués sur les crédits délégués en fonctionnement des CIS d'un montant total de 7 344,88 € pour l'achat par certains centres de divers petits matériels, imputable sur la section d'investissement.  Ajustements d'un montant total de 33 000 € des chapitres 20 et 21 au profit de travaux bâtimentaires (isolation, étanchéité)
21	21538	Autres réseaux	-6 000,00 €	
	21578	Autre matériel et outillage technique	2 907,00 €	
	2184	Matériel de bureau et mobilier	-7 562,12 €	
23	231351	Bâtiments publics	33 000,00 €	
		Total	7 344,88 €	

Recettes

Chapitre	Article	Libellé	Montant	Motivations
021	021	Virement de la section de fonctionnement	7 344,88 €	Virement de la section de fonctionnement.
		Total	7 344,88 €	

Fait à Rodez, le

1 0 DEC. 2020

Le Président,

Jean-François Galliard